

# PS : la fédération du Var va devoir réduire son train de vie

À la crise d'identité que traverse la fédération depuis l'émergence du mouvement En Marche ! s'ajoutent des difficultés financières compte tenu des résultats du PS à l'échelle nationale

Déjà frappée par une véritable crise d'identité depuis l'émergence du mouvement En Marche ! («*Beaucoup de militants ne se retrouvaient pas dans la ligne défendue par Benoît Hamon et ont rejoint le mouvement de Macron*», explique le premier secrétaire fédéral Bernard Giner. *D'autres ont fait campagne pour REM*»), la fédération du Var du PS se trouve confrontée à la crise financière qui secoue le Parti au niveau national.

Le Parti socialiste, principal bénéficiaire des financements publics depuis 2012 compte tenu du nombre de députés et de sénateurs<sup>(1)</sup>, va subir de plein fouet, l'impact de la révolution parlementaire qui marche vers le Palais Bourbon.

## Réduire les charges de fonctionnement

Dans le Var, on se serait bien passé de «l'effet boomerang». La fédération du Var était déjà affaiblie financièrement par une diminution du nombre d'adhérents : «*On compte 950 adhérents sur le fichier,*



**Pour surmonter la crise financière qui frappe le PS, la fédération du Var du Parti socialiste va devoir se résoudre à la vente d'une partie de ses biens immobiliers.** (Photo Valérie Le Parc)

poursuit Bernard Giner, *et 450 sont à jour de cotisation...*»

Depuis cinq ans, «*la fédération du PS recevait la somme de 60 000 euros de la part du national, pour un budget annuel de quelque 140 000 euros environ*» détaille, en

toute transparence Bernard Giner premier secrétaire du Parti socialiste varois. Il est évident que, compte tenu des (mauvais) résultats enregistrés par le PS lors du premier tour des législatives, et du faible nombre de députés à at-

tendre dimanche soir prochain, la somme va être... considérablement revue à la baisse. «*Nous en saurons plus lors du conseil national prévu d'ici à la fin juin*», ajoute Bernard Giner.

À cela s'ajoute le pourcentage enregistré par la candidate PS dans la cinquième circonscription : la jeune Insaf Rezagui ne sera pas remboursée de ses frais de campagne faute d'avoir atteint le seuil de 5 %<sup>(2)</sup>. Or, la fédération du Parti socialiste était caution de l'emprunt bancaire. «*C'est un élément structurel, minore Bernard Giner. Rembourser l'emprunt d'Insaf va entamer la trésorerie certes, mais nous parviendrons à l'absorber*».

Pour traverser cette épreuve, la fédération «*doit réduire ses charges*». Et pour cela, elle n'exclut pas dans un premier temps, la vente d'une partie de ses biens immobiliers, rue Picot à Toulon. «*En dehors des frais inhérents à notre siège départemental et au poste de notre secrétaire, tout le reste de notre action repose sur le militantisme...*», ajoute Bernard Giner, confiant dans l'avenir du parti et plus que jamais combatif.

Au niveau national, l'hypothèque de la rue de Solférino voire même un plan social sont parmi les pistes de réflexion envisagées.

K. M.

[kmichel@nicematin.fr](mailto:kmichel@nicematin.fr)

1. 284 députés à l'assemblée et 108 sénateurs.  
2. L'État prend en charge les dépenses de propagande de tous les candidats, à savoir les tracts, affiches électorales et bulletins de vote. Ceux qui dépassent la barre fatidique des 5 % des suffrages exprimés ont aussi droit au remboursement – plafonné – d'autres frais inhérents à une campagne électorale, tels que les déplacements, les hébergements ou les locations de salle. L'État leur rembourse en effet les frais engagés, dans la limite de 47,5 % des dépenses autorisées

## Comment ça marche ?

► Le financement des partis politiques est régi par la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Le montant des aides est inscrit au budget de l'État et est ensuite réparti selon deux éléments.

Le premier au lendemain du premier tour des élections législatives, fixe une indemnité de 1,42 euro par voix obtenue par chaque candidat d'un parti ou groupement politique, dès lors que le dit parti ou groupement a obtenu plus de 1 % des suffrages exprimés dans au moins 50 circonscriptions. La somme globale peut être amputée si le parti n'a pas respecté la loi sur la parité.

La deuxième part de financement s'appuie sur le résultat du second tour : chaque parti reçoit la somme forfaitaire de 37 280 euros par an pour chacun de ses députés.

► Les partis reçoivent la même somme après les sénatoriales pour chacun de leurs candidats élus.

► Notons enfin que les parlementaires (députés, sénateurs) peuvent changer leur parti de rattachement au cours de leur mandat.

## Le chiffre

# 20

euros, le montant de la première cotisation auprès de la fédération PS du Var. Les suivantes sont établies en fonction des ressources.

## « Faire barrage au Front national »

Loin des considérations matérielles qui obscurcissent l'avenir de la fédération varoise du PS, le bureau fédéral s'est réuni lundi soir pour se déterminer sur la position à adopter en vue du second tour.

«*Le taux d'abstention historiquement bas de ce premier tour des élections législatives n'est pas une bonne nouvelle pour la démocratie. Nationalement, et départementalement, le Parti socialiste continue sa trajectoire descen-*

*dante et nous devons en tirer toutes les conséquences*», relève le bureau fédéral qui constate avec amertume que «*l'absence de la gauche varoise au deuxième tour est une nouvelle preuve que la division et l'éparpillement sont particulièrement disqualifiant dans le Var*» mais aussi que «*le parti du Président comme partout en France fait une nette percée, dans la logique de l'inversion du calendrier électoral.*»

Enfin, le bureau fédéral précise :

«*Nous appelons à faire barrage au Front national. Nous appelons à voter pour les candidats de REM dans toutes les circonscriptions du Var. Cependant, nous serons attentifs et vigilants tout au long de la mandature*».

Et de conclure : «*Dès le mois de juillet, nous appellerons les militants du Parti socialiste à s'atteler à la reconstruction d'une force de gauche de gouvernement et de gestion des collectivités territoriales.*»